

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU
COMMERCE EXTÉRIEUR

19
Bruxelles, le 4 avril 1955

Le Ministre

Mon Cher Président,

Je vous prie de vouloir bien trouver, sous ce pli, copie d'une lettre que j'envoie aujourd'hui à M. le Chancelier Adenauer et dans laquelle je lui indique ce qui, à mon avis, pourrait être fait lors de la réunion que les Ministres des Affaires Étrangères tiendront probablement à Luxembourg à la fin du mois.

Les idées qui sont contenues dans cette lettre sont identiques à celles dont nous avons parlé lors de mon dernier voyage à Paris. Je suis persuadé qu'il faut maintenant agir dans les lignes générales sur lesquelles nous nous étions mis d'accord et j'espère que les suggestions que je fais au Chancelier rencontreront votre approbation.

Je me permets de vous féliciter très chaleureusement pour le succès que vous avez remporté devant le Conseil de la République. J'ai beaucoup admiré la clarté et la fermeté de vos interventions.

Veillez agréer, Mon Cher Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

signé : P.H. SPAAK -

A Monsieur Antoine PINAY
Ministre des Affaires Étrangères
Quai d'Orsay
PARIS

Bruxelles, le 4 avril 1955

20

Cher Monsieur le Chancelier,

Maintenant que le Traité de Paris est ratifié par les différents Parlements, je pense que l'heure est venue de régler la question posée par la démission de M. Monnet, comme Président de la Haute-Autorité, et d'essayer de relancer l'idée européenne.

Dans mon esprit, les deux choses sont liées. Je crois que M. Bech qui est actuellement Président du Comité des Ministres de la C.E.C.A. va proposer une réunion des Ministres des Affaires Etrangères à Luxembourg pour l'un des jours de la semaine qui commence le 25 avril. C'est, je pense, au cours de cette réunion que nous devrions arrêter notre tactique commune.

Je crois que la meilleure solution serait de garder M. Monnet comme Président de la Haute Autorité. Toutes les combinaisons envisagées pour le remplacer se sont heurtées à de très réelles difficultés.

Il est évident que M. Monnet ne pourra revenir sur sa décision que si un fait nouveau intervient. A mon avis, c'est ce fait nouveau qu'il faut créer. Il faudrait que les Ministres des Affaires Etrangères fassent savoir publiquement leur volonté de relancer l'idée européenne, en étendant les compétences de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Cette extension de la Communauté pourrait s'appliquer à l'ensemble des formes actuelles d'énergie (électricité, gaz et carburants) et aux moyens de transport (chemins de fer, navigation fluviale, transports routiers et aériens). La mise en commun des efforts pour le développement de l'énergie atomique à des fins pacifiques pourrait également être confiée à une organisation qui dépendrait de la C.E.C.A. Afin de réaliser cette extension, il me semble qu'il serait urgent d'organiser une conférence internationale où l'idée serait examinée d'une manière pratique et dont le but serait d'ailleurs la rédaction d'un traité. La présidence de cette conférence pourrait sans doute être confiée à M. Monnet dont l'expérience en la matière est réelle.

....

A Monsieur le Chancelier ADENAUER
Bundestag

BONN

Si, à Luxembourg, les Ministres des Affaires étrangères pouvaient se mettre d'accord sur cette politique, ils pourraient en faire part à M. Monnet et lui signaler que sa démission n'a plus aucune justification, puisque c'est la politique que lui-même a préconisée qui va être poursuivie.

Si les choses pouvaient être réglées comme je viens de l'indiquer, j'ai de bonnes raisons de croire que M. Monnet reviendrait sur sa décision et ainsi nous aurions réglé à la fois deux problèmes : celui de la Présidence de la Haute Autorité et celui de la relance de l'idée européenne.

Je ne crois pas qu'il soit utile que j'insiste auprès de vous sur la nécessité qui m'apparaît de ne pas perdre de temps et de bénéficier du climat qui est créé par la ratification des traités de Paris pour poursuivre la politique européenne et pour tâcher de regagner une partie du terrain que nous avons perdue l'été dernier.

La situation présente me paraît plutôt favorable. Je suis frappé de voir en Belgique combien les gens, en général, sont acquis à la politique d'intégration.

J'ai eu, ces derniers temps, différents contacts avec mes collègues des Pays-Bas et du Luxembourg et je crois pouvoir vous assurer qu'ils partagent les idées et les sentiments que je viens de vous exprimer.

D'après certaines informations, il me semble que le Gouvernement français serait, lui aussi, susceptible de se rallier à une telle politique et sans savoir ce qu'en pense le Gouvernement italien, je n'ai pas de raison de croire qu'il pourrait montrer quelque hostilité.

Reste une dernière question qui me préoccupe un peu : quelle sera l'attitude de la Grande-Bretagne devant une relance de l'idée européenne en dehors de l'U.E.O. ? Je tiens à vous dire qu'il y a plusieurs semaines déjà que j'ai parlé de cette question avec l'Ambassadeur de Grande-Bretagne, à Bruxelles, ne voulant pas que les Anglais soient mis soudainement devant une situation dont on ne leur aurait pas parlé. Jusqu'à présent, je n'ai reçu aucune indication sur la position que prendrait la Grande-Bretagne.

Je serais naturellement très heureux de connaître votre sentiment sur tout ceci avant la réunion de fin avril, car je crois qu'il faut avoir, pour cette époque, déblayé le terrain.

Veillez agréer, Cher Monsieur le Chancelier, l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

P.H. SPAAK